



MABOUNDOU RAPHAËL

54

**20^{ÈME} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN
PÉRIODIQUE UNIVERSEL**

**EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA RÉPUBLIQUE DE GAMBIE
DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo salue et félicite la délégation de la République de Gambie conduite par *Monsieur BASIRU MAHONEY, Garde des Sceaux* pour la présentation de son rapport national. *Ministre de la Justice*

Le Congo note avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Gambie lors de la quatorzième session du Conseil des droits de l'homme, le 24 mars 2010.

Les mesures adoptées dans le domaine de l'éducation, ont permis des progrès remarquables en ce qui concerne la scolarisation gratuite dans le cycle primaire, la parité entre les sexes, l'augmentation des taux de scolarisation à différentes étapes du processus éducatif et, en particulier du nombre des filles scolarisées.

Le Congo note également que les actions du Gouvernement Gambien ont porté entre autres sur la santé maternelle et infantile, sur la protection des droits des enfants, la protection des droits des personnes handicapées et personnes vulnérables, les questions de l'administration de la justice pénitentiaire et la lutte contre la traite des êtres humains.

La délégation du Congo voudrait recommander à la Gambie d'intégrer dans la législation nationale des dispositions visant à garantir la mise en œuvre effective des droits des hommes et des femmes à une rémunération égale pour un travail égal.

Je vous remercie.